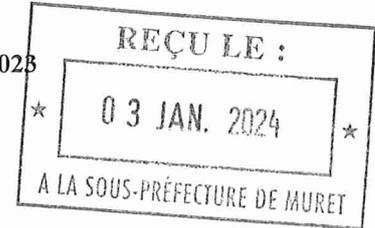


MAIRIE
DU
FOUSSERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 décembre 2023



DOSSIER N° 2023-65 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
PRESENTS : 13	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MM. BOST Romain - DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.
ABSENTS : 06	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien. Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. DAURE Nicolas. M. VILLEMUR ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine.

M. le Maire rappelle que la préfecture a alloué une subvention DETR en 2019 pour la halle et la place de la halle. Le projet de rénovation de la place de la halle de 2023 s'avérant plus coûteux du fait d'une évolution du projet et des coûts des matériaux, un complément de financement s'avère nécessaire.

Ainsi M. le Maire envisage de solliciter une subvention DETR pour l'année 2024.

Il a demandé au bureau d'études d'analyser les prestations supplémentaires entre le projet 2023 et celui de 2019 qui avait servi de fondement à un premier versement de DETR en 2019.

Cette analyse fait apparaître un complément de prestation et donc un surcoût de 130 172 € HT.

M. le Maire propose que ce complément de prestations fasse l'objet d'une demande complémentaire de DETR pour 2024 auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de solliciter une demande de subvention DETR pour la rénovation de la place de la halle.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 8 décembre 2023.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>